



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID-19 : FÊTE DE LA MUSIQUE 2020**

Rouen, le 18 juin 2020

Appel à la responsabilité et au comportement citoyen

Ces derniers mois, l'engagement et la responsabilité de tous ont permis de faire reculer l'épidémie. Néanmoins, le virus de la COVID-19 circule encore.

Dernièrement, des clusters sont apparus dans le département de la Seine-Maritime, à la suite de rassemblements festifs et familiaux principalement. Il convient donc de continuer nos efforts dans l'observance des mesures barrières et de la distanciation physique, qui restent à l'heure actuelle la meilleure défense contre la propagation de l'épidémie.

Les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique demeurent strictement interdits sauf sur autorisation du préfet, à titre dérogatoire et exceptionnel, quand les conditions de leur organisation assurent un respect absolu des mesures barrières et de distanciation physique.

Ces dispositions s'appliquent à la Fête de la Musique prévue le dimanche 21 juin 2020. Ainsi, celle-ci ne pourra se tenir comme à l'accoutumée : les concerts dits "de rue" et les rassemblements musicaux spontanés sur la voie publique ne permettent que difficilement le respect des prescriptions du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 modifié par le décret du 14 juin 2020. Des concerts pourront néanmoins se dérouler dans des Établissements Recevant du Public (ERP) autorisés par le décret du 31 mai 2020 à accueillir du public dans le respect des règles sanitaires (distanciation physique notamment) sous la responsabilité de l'organisateur.

Il est précisé par ailleurs que, pour garantir la sécurité publique pendant cette période, un arrêté préfectoral interdira la vente à emporter d'alcool et la consommation sur la voie publique à compter de samedi 20 juin à 19h00 jusqu'à lundi 22 juin 06h00.

Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, en appelle à la citoyenneté et à la responsabilité de chacun : les efforts dont nous avons su faire preuve en période de confinement doivent se poursuivre dans la phase de déconfinement, pour la santé de tous.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex